



**RETURN BIDS TO:**  
**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**  
Public Works and Government Services / Travaux  
publics et services gouvernementaux  
Kingston Procurement  
Des Acquisitions Kingston  
86 Clarence Street, 2nd floor  
Kingston  
Ontario  
K7L 1X3  
Bid Fax: (613) 545-8067

**SOLICITATION AMENDMENT**  
**MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address**  
**Raison sociale et adresse du**  
**fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**  
Public Works and Government Services / Travaux  
publics et services gouvernementaux  
Kingston Procurement  
Des Acquisitions Kingston  
86 Clarence Street, 2nd floor  
Kingston  
Ontario  
K7L 1X3

<b>Title - Sujet</b> Boom Truck - Peterborough, ON	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> 5P300-180423/A	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 002
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> 5P300-18-0423	<b>Date</b> 2018-09-20
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$KIN-630-7556	
<b>File No. - N° de dossier</b> KIN-8-50018 (630)	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2018-10-11</b>	
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Holt, Judy	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> kin630
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (613) 536-4995 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (613) 545-8067
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/</b> <b>de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

---

*La présente modification est émise pour la demande d'appels d'offres 5P300-180423/A pour répondre aux questions suivantes et pour modifier les critères techniques obligatoires appropriés situés à l'annexe D et à l'annexe A, Besoin :*

**A) Questions de l'industrie et réponses du gouvernement du Canada :**

**Question 1** – La spécification 2.11 parle d'une grue hydraulique; la spécification 2.11.1 parle d'une grue hydraulique articulée.

Une grue hydraulique articulée répondra-t-elle à cette exigence?

**Réponse** – Si le fournisseur peut fournir une grue hydraulique articulée qui respecte les exigences en matière de distance et de levage. L'une ou l'autre des options serait alors acceptable.

**Question 2** – Concernant la spécification 2.10.5, la lisse latérale de protection en U et en acier peut être construite avec les stabilisateurs en U orientés vers l'intérieur dans le cadre de la plate-forme, et les passages de pieux dans le profilé, ou les passages peuvent être à l'extérieur de la lisse latérale avec une lisse latérale de protection en U soudée aux passages.

Veuillez préciser quelle construction est nécessaire.

**Réponse** – Les deux types de lisses latérales feront l'affaire dans le cas de la présente exigence. On a aucune préférence.

**Question 3** – En ce qui concerne la spécification 2.11.14 – Système de rotation orientable sur au moins 375 degrés.

Accepterez-vous une variation du nombre minimum de degrés du système de rotation orientable?

**Réponse** – Oui, un minimum de 370 degrés est acceptable pour le système de rotation orientable.

**Question 4** – En ce qui concerne la spécification 2.11.1 b) à une portée de 4,6 m (15 pi) – 13 000 kg (5 900 lb)

La grue doit-elle être en mesure de soulever une charge de 13 000 kg ou 28 600 lb (je crois que 5 900 lb est une erreur) à 4,6 m ou 15 pi?

**Réponse** – La grue doit être en mesure de soulever une charge de 13 000 kg ou 28 600 lb à 4,6 m ou 15 pi.

**Question 5** – En ce qui concerne le point 2.11.13 – Stabilisateurs à caisson d'une portée horizontale minimale de 3,04 m (10 pi) et à déplacement vertical de 0,5 m (20 po).

Les spécifications de ces stabilisateurs sont courantes pour une grue articulée et non pour une grue hydraulique; exigez-vous que les stabilisateurs soient hydrauliques vers l'extérieur et vers le bas, et accepteriez-vous les stabilisateurs de type structure en A classiques pour les grues hydrauliques?

**Réponse** – Le gouvernement du Canada est prêt à accepter d'autres styles de stabilisateurs en autant que la capacité de levage ne présente aucune perte de rendement conformément à 2.11.4 – Capacité de levage nominale (sans perte de rendement) sur 360 degrés, à l'avant et sur les côtés.

**B) Modifications apportées à l'annexe D, Critères d'évaluation techniques obligatoires, et à l'annexe A, Besoin :**

**B1. Référence : Annexe D, Critères d'évaluation techniques obligatoires, et annexe A, Besoin, 2.11 Grue hydraulique**

**Effacer : au complet**

**Insérer : 2.11 Grue hydraulique ou grue hydraulique articulée**

**B2. Référence : Annexe D, Critères d'évaluation techniques obligatoires, et annexe A, Besoin, 2.11 Grue hydraulique, 2.11.1**

**Effacer : au complet**

**Insérer : 2.11 Grue hydraulique ou grue hydraulique articulée, 2.11.1**

Fournir et installer, à l'endroit indiqué entre la cabine et la carrosserie, une grue hydraulique articulée dotée de tous les dispositifs hydrauliques/équipements nécessaires et de la capacité de levage minimale suivante :

- a) à une portée de 22,9 m (75 pi, 5 po) – 426 kg (940 lb)
- b) à une portée de 4,6 m (15 pi) – 13 000 kg (28 600 lb).

**B3. Référence : Annexe D, Critères d'évaluation techniques obligatoires, et annexe A, Besoin 2.11 Grue hydraulique ou grue hydraulique articulée 2.11.14**

**Effacer : au complet**

**Insérer : Système de rotation orientable sur au moins 370 degrés**

**B4. Référence : Annexe D, Critères d'évaluation techniques obligatoires, et annexe A, Besoin 2.11 Grue hydraulique ou grue hydraulique articulée, 2.11.13**

**Effacer : au complet**

**Insérer :** Stabilisateurs à caisson d'une portée horizontale minimale de 3,04 m (10 pi) et à déplacement vertical de 0,5 m (20 po). Les stabilisateurs de type structure en A classiques pour les grues hydrauliques sont aussi acceptables en autant que la capacité de levage ne présente aucune perte de rendement conformément à 2.11.4 – Capacité de levage nominale (sans perte de rendement) sur 360 degrés, à l'avant et sur les côtés.

**B5. Référence : Annexe D, Critères d'évaluation techniques obligatoires, et annexe A, Besoin, 2.11 Grue hydraulique ou grue hydraulique articulée 2.10.5**

**Effacer : au complet**

**Insérer :** La lisse latérale de protection en U et en acier doit être construite avec les stabilisateurs en U orientés vers l'intérieur dans le cadre de la plate-forme, et les passages de pieux dans le profilé, ou les passages peuvent être à l'extérieur de la lisse latérale avec une lisse latérale de protection en U soudée aux passages.

**TOUTES LES AUTRES MODALITÉS ET CONDITIONS DE LA DEMANDE DE PROPOSITIONS  
DEMEURENT LES MÊMES**